

## Séance du 28 Avril 1934.

L'an mil neuf cent trente-quatre et le vingt-huit avril à vingt-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du M. Roger de Lassus, maire.

Etaient présents : M. Mr. Bouché, Marriat, Larrive, Bayret, Dorcham, Boudouma, Lebarbieille, Eychenne, L'adore, Mauponie

Absents : M. Mr. Agutte, Blanchard, Mirabent, Claverie, Comet, Dasque, Dor.

M. le Maire rend compte au Conseil des démarches multiples qu'il a faites à Paris au sujet du travail d'agrandissement de l'Ecole.

Il y a lieu d'attendre pour être fixé sur le sort qui sera donné à notre projet que soit votée la loi sur l'outillage national : loi qui pourra nous permettre d'obtenir une subvention.

M. le Maire donne la parole à M. Perry architecte de la Ville qui présente un devis presque complet sur le travail à effectuer aux Abattoirs.

M. Perry expose avec beaucoup de détails ce qui sera fait dans les bâtiments eux-mêmes et dans leurs dépendances.

Il insiste principalement sur le système nouveau qui permettra l'évacuation des eaux polluées de l'Abattoir jusqu'à la ruisseau de l'Écoubé avec utilisation d'une fosse septique par procédé septi-tank. Il prévoit pour l'ensemble de ces travaux une somme de 190 à 200. 000 francs.

M. le Maire communique au Conseil une lettre par laquelle M. Labat donne sa démission de Lieutenant des Pompiers pour raisons de santé.

Pointe note en est prise provisoirement.

En faisant les réserves habituelles au cas où, le Conseil donne avis favorable à une demande de M. Larrive, propriétaire des Cafés Central, qui s'engage à faire cesser, à ses frais, l'implacement devant son café autour de la statue de St Jean Baptiste.

Lecture est aussi donnée d'une lettre de la Société "la Roule Montréalaise" dans laquelle cette Société demande qu'il lui soit attribuée une subvention annuelle.

Après échange de vues, le Conseil Municipal est d'avis qu'il n'est pas possible d'allouer annuellement une subvention à la "la Roule montréalaise" sans décider d'allouer également des subventions annuelles à toutes les autres sociétés petites ou grandes qui se sont créées ou qui se créeront à l'avvenir.

Par contre, et à l'occasion d'un concours

important, sur demande de la Société, la Commission des Fêtes pourra accorder une subvention qu'elle fera aussi large que possible.

Le Conseil accepte les propositions de M. Chauvel, de l'Aéro club de France qui viendra donner, le 14 ou 15 juillet, 2 réunions d'aviation avec le concours de 4 aviateurs, 1 acrobate, 1 parachutiste.

La séance publique est levée

Puisque au comité secret, le Conseil accorde :

Assistance médicale { Taguac  
Duclos Tréme

Assistance aux vétérans { Lahore Rosalie  
Maurice

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée

The signatures are handwritten in ink and appear to be from the members of the Council who approved the resolution. They are positioned above the final sentence of the resolution.